



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question orale n° 758

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les restructurations envisagées par les plus grands opérateurs du tourisme social en France. Alors que les crédits dévolus au secteur touristique sont en baisse, ces projets de restructuration ne se réaliseraient pas sans conséquences sociales sur les emplois, le statut de certains salariés, les avantages sociaux. Se pose également la question des aides publiques qui ont été perçues à l'origine par ces groupes pour fonctionner et se développer. En effet, dans l'hypothèse d'une privatisation, elles bénéficieraient à d'autres objectifs, souvent bien éloignés de leur vocation initiale. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et quelles nouvelles mesures en faveur du tourisme social sont envisagées.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DU TOURISME SOCIAL

M. le président. La parole est à *M. Jean-Pierre Dufau, pour exposer sa question, n° 758, relative aux perspectives du tourisme social.*

M. Jean-Pierre Dufau. Monsieur le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, je souhaite attirer votre attention et celle du Gouvernement sur l'évolution critique du tourisme social en France.

Les crédits dévolus à ce secteur d'activité accusent une baisse et le parc immobilier concerné a vieilli, alors que 40 % de nos concitoyens ne partent pas en vacances. À considérer uniquement le tourisme comme vecteur économique - il l'est, mais ce n'est pas tout -, fondé sur le seul profit, on met en péril la cohésion sociale. Une politique plus équilibrée et plus solidaire est indispensable.

Dans ce contexte, VVF Vacances, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, projette sa privatisation d'ici à fin 2004. Ce projet de restructuration aura des conséquences irréversibles. Des familles modestes verront leur droit aux vacances remis en cause faute de structure adaptée à leurs moyens, ce qui n'améliorera pas le taux de départs en vacances. En outre, plusieurs milliers d'emplois sont menacés, tant chez les professionnels titulaires que chez les saisonniers, de même que le statut et les avantages sociaux des salariés concernés.

Se pose également la question des aides publiques perçues, à l'origine, par ces opérateurs du tourisme social. Si la privatisation se confirme, ces aides auront bénéficié à des objectifs bien éloignés de leur vocation initiale. Prenons pour exemple le cas du projet de résidence haut de gamme des Menuires, en Savoie, dont le promoteur est MGM.

Quelle est la position du Gouvernement face à la disparition programmée du tourisme social et quelles mesures concrètes compte-t-il prendre en faveur des salariés menacés de ce secteur ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire.

M. Frédéric de Saint-Sernin, secrétaire d'État à l'aménagement du territoire. Monsieur le président, qu'il me soit permis de rappeler que, dès sa nomination au ministère chargé du tourisme, mon collègue Léon Bertrand a souhaité faire du soutien au tourisme social et de l'accès aux vacances du plus grand nombre de nos concitoyens une de ses principales priorités.

Aujourd'hui, malgré le contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques, Léon Bertrand entend continuer à accompagner la mise en oeuvre de l'accès aux vacances du plus grand nombre. Cette priorité se concrétise en particulier à travers les actions suivantes : le développement du chèque-vacances, dont bénéficient plus de six millions de personnes et qu'il faut encore étendre, en particulier dans les petites entreprises ; la lutte contre toutes les exclusions, notamment celles touchant les personnes handicapées, avec le label Tourisme et handicap, et celles touchant les familles en difficulté sociale, avec la bourse solidarité vacances ; le partenariat avec les associations de tourisme, incluant le programme de consolidation des équipements du tourisme social, c'est-à-dire l'aide de l'État à l'investissement et l'agrément de tourisme social, qui a fait l'objet, vous le savez, d'une réforme récente. Cette année encore, des crédits importants y sont consacrés. Ces subventions sont complétées par celles de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, qui utilise ses excédents afin de financer la rénovation d'équipements de tourisme social et familial ; en 2003, 7,94 millions d'euros de subventions ont ainsi été attribués à 170 projets de rénovation.

Lors du comité interministériel du tourisme qui s'est tenu le 9 septembre dernier, les membres du Gouvernement ont posé les bases de la politique de développement touristique pour les dix années à venir et défini une stratégie nationale. Celle-ci place parmi ses priorités la dimension solidaire et éthique du tourisme, en prenant mieux en compte l'accès aux vacances des familles, particulièrement les plus démunies d'entre elles, ainsi que des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées. Des mesures ont été prises qui concernent directement le secteur du tourisme social : le développement d'une politique de qualité pour l'accueil des familles avec enfants dans les stations touristiques ; l'aménagement de l'offre pour les seniors, avec la mise en oeuvre du programme interministériel Bien vieillir et le soutien au développement d'une gamme de produits sécurisés intégrant la dimension santé ; la promotion et le développement accentué du tourisme des personnes handicapées avec le renforcement du label Tourisme et handicap ; l'amélioration de l'accueil des jeunes ; la modernisation des dispositifs d'aide au départ en vacances des familles, sur laquelle travaille en ce moment le Conseil national du tourisme, en liaison avec la CNAF.

Le ministère du tourisme doit poursuivre et amplifier la politique en faveur de l'accès de tous aux vacances. C'est pourquoi une réflexion est actuellement menée, dans le cadre de la réforme de l'État, sur les synergies à mettre en oeuvre entre les différents dispositifs d'aide à la personne et d'aide à la pierre dans le secteur du tourisme social. Des études sont ainsi en cours sur la faisabilité d'un " pôle social ", destiné à porter les politiques sociales de l'État, notamment en organisant les partenariats avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises du secteur. Cette démarche s'inscrit bien dans le cadre de la réorganisation de l'État.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau.

M. Jean-Pierre Dufau. Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, monsieur le secrétaire d'État, faire le catalogue des actions relatives au tourisme social. Elles ont été initiées depuis de nombreuses années et je ne méconnaissais pas leur existence, même si, depuis quelque temps, pour les raisons budgétaires que vous avez évoquées, les crédits ont malheureusement été réduits.

Mais je n'ai obtenu aucune réponse sur le point qui, me semble-t-il, est actuellement au coeur du sujet : la restructuration d'organismes sociaux comme VVF, qui vont faire disparaître un nombre élevé de lits précédemment dévolus au tourisme social. La question reste entière, en termes juridiques, techniques et économiques, car ces organismes ont bénéficié d'une distorsion de concurrence, avec le versement d'aides publiques et un accès au foncier dans des conditions préférentielles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 758

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3733

Réponse publiée le : 26 mai 2004, page 4017

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mai 2004